

L'Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail (IJÉCT), – Phase 8

Destinataires☐	Directrices et directeurs de l'éducation Présidentes et présidents de collèges ACAATO Bureaux de district, ministère de l'Éducation
Expéditrice☐	Équipe de cogestion de l'Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail
Date☐	Le 1 ^{er} mai☐2004
Objet☐	Demande de propositions, phase 8

Invitation

Dans le cadre de l'Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail (IJÉCT), les collèges et conseils scolaires de district sont invités à présenter des demandes de propositions conjointes pour financer des initiatives communes faisant participer le personnel enseignant du palier secondaire et celui des collèges durant l'année scolaire 2004-2005. L'établissement et le maintien de liens solides entre le système collégial et le palier secondaire sont une haute priorité du ministère de l'Éducation et du ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

Pour la phase 7, 20 collèges et 56 conseils scolaires ont participé cette année à l'Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail. Pour la phase 8, soit l'année 2004-2005, nous espérons faire participer tous les collèges et conseils scolaires de district.

Nous prévoyons que la notion d'équipe de planification régionale, qui avait été lancée en 2003-2004, sera étendue à toutes les régions de la province et que tous les forums et projets majeurs seront coordonnés par l'entremise des équipes de planification régionale.

Nous vous demandons de bien vouloir distribuer cette note de service au personnel approprié de votre organisation.

Contexte de l'Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail

Depuis sa création, en 1997, l'IJÉCT a financé quelque 70 projets et forums visant essentiellement les objectifs suivants☐

- aligner le curriculum des écoles secondaires sur celui des collèges;
- articuler à l'intention des élèves des filières menant aux cours collégiaux;

- favoriser chez les élèves la compréhension des possibilités éducatives et de carrière qu'offrent les collèges en tant que destination d'études postsecondaires;
- établir des liens entre le personnel enseignant des collèges et celui du palier secondaire par le truchement de séminaires de discussion, de séances de perfectionnement professionnel, d'échanges et de stages.

Domaines prioritaires de la phase 8 (2004-2005)

Nous encourageons fortement les auteurs de demandes de financement de la phase 8 de tabler sur les nombreux programmes exemplaires qui ont été élaborés au cours de la phase 7 et précédemment. On trouvera sur le site Web de l'IJÉCT une brève description des programmes approuvés dans le cadre des phases précédentes. (www.gotocollege.ca)

Lorsque l'équipe de cogestion qui administre l'IJÉCT étudie les demandes de financement présentées dans le cadre de la phase 8, elle accorde la priorité aux démarches qui peuvent être reproduites à l'échelle régionale et provinciale.

Les trois domaines suivants ont été identifiés comme étant prioritaires dans le cadre de la phase 8 :

Alignement du curriculum et itinéraires d'études

Les activités et projets liés à l'alignement du curriculum et aux cours préparatoires aux programmes collégiaux peuvent comprendre :

- l'articulation des ententes d'équivalence;
- l'élaboration d'itinéraires d'études secondaires qui augmentent les chances de réussite des élèves dans des programmes collégiaux d'un an, de deux ans ou de trois ans;
- la mise sur pied d'équipes d'action réunissant du personnel enseignant des écoles secondaires et des collèges, et qui auraient pour rôle d'aborder des préoccupations spécifiques au curriculum,
- l'élaboration de « programmes accélérés » à l'intention des apprenants désengagés ou des élèves qui n'envisageraient pas normalement de faire des études collégiales;
- l'enseignement de cours de palier secondaire, par du personnel enseignant du secondaire, sur un campus collégial,
- l'élaboration de programmes de technologie préparatoires aux cours collégiaux qui fourniraient aux élèves en technologie du palier secondaire un aperçu des programmes de technologie de

niveau collégial et un accès au matériel technologique du collégial tout en cumulant des crédits d'études secondaires en technologie.

Les auteurs de demandes sont libres d'inclure d'autres activités ou projets correspondant aux priorités locales cernées en matière d'alignement du curriculum et d'itinéraires d'études.

Programmes de préparation, de perfectionnement professionnel et de stages à l'intention du personnel enseignant

Les activités et projets liés à la préparation, au perfectionnement professionnel et aux stages à l'intention du personnel enseignant pourraient comprendre :

- des programmes d'initiation à l'enseignement destinés aux étudiantes et étudiants inscrits à la faculté d'éducation de collèges ou dans des programmes d'apprentissage;
- des stages d'enseignement en milieu collégial, dans le cadre de stages d'apprentissage et dans des milieux de travail connexes;
- des programmes ou forums de perfectionnement professionnel où les membres du personnel enseignant des collèges et du palier secondaire sont appelés à apprendre et à échanger les uns avec les autres;
- des échanges, des visites et un dialogue permanent entre le personnel enseignant des collèges et celui des écoles secondaires.

Les auteurs de demande de financement sont libres d'inclure d'autres activités ou projets qui abordent les priorités locales en matière de préparation, de perfectionnement professionnel ou de stages à l'intention du personnel enseignant.

Promotion et mise en valeur de programmes collégiaux

Les activités et projets liés à la promotion et à la mise en valeur des programmes collégiaux pourraient inclure :

- des présentations faites par des ambassadeurs des étudiants de niveau collégial et des titulaires d'un diplôme collégial;
- des forums d'information des parents;
- des démarches de marketing et de communication novatrices;

- des présentations faites par les collèges dans les écoles secondaires.

Les auteurs de demandes de financement sont libres d'inclure d'autres activités ou projets qui correspondent aux priorités locales en matière de promotion et de mise en valeur de programmes collégiaux.

Catégories de programmes admissibles au financement de la phase 8

Catégorie 1 – Équipes de planification régionale (jusqu'à un maximum de 60 000 \$ par équipe)

Le modèle privilégié de financement de la phase 8 sera mis en œuvre par l'entremise d'équipes de planification régionale.

Nous prévoyons qu'il y aura environ neuf équipes de planification régionale dans toute la province, les collèges et conseils scolaires de district formant les partenariats les plus efficaces dans leur région respective. Selon le territoire desservi, certains collèges ou conseils scolaires pourront choisir d'être représentés au sein de plusieurs équipes de planification régionale.

Éléments constitutifs de chaque équipe de planification régionale :

- au moins deux collèges communautaires et trois conseils scolaires de district, à moins que la distance géographique ne justifie la présence d'un seul collège communautaire;
- des partenaires du milieu des affaires, des partenaires communautaires et des organismes de formation;
- un porte-parole du bureau de district du ministère de l'Éducation;
- un cadre supérieur de chacun des collèges communautaires;
- un cadre supérieur de chacun des conseils scolaires de district.

Les équipes de planification régionale sont chargées de la coordination globale des activités de l'IJÉCT dans la région. Chaque équipe identifie ses propres priorités et stratégies en matière d'alignement du curriculum, de créations de filières menant aux programmes collégiaux, d'aide à une compréhension mutuelle du système d'éducation secondaire et du système collégial par le biais de stages de perfectionnement, et de promotion et de mise en valeur des programmes collégiaux.

La coordonnatrice/responsable du projet ou le coordonnateur/responsable du projet de chaque équipe de planification régionale sont tenus de participer à deux réunions avec leurs homologues de toute la province au cours de l'année.

Selon le nombre de membres que compte l'équipe de planification régionale, celle-ci pourra être admissible à un financement pouvant aller jusqu'à 60 000 \$ pour couvrir les frais de coordination du projet, les frais associés à l'organisation de réunions et de forums, et les dépenses inhérentes à la mise en œuvre des stratégies adoptées pour atteindre les objectifs visés pour l'année 2004-2005.

Chaque équipe de planification régionale est tenue de planifier et de mener au moins trois forums régionaux et un projet majeur demandant la participation de personnel enseignant du palier secondaire et du collégial. Les équipes de planification régionale peuvent demander des fonds en sus du montant de 60 000 \$ pour des projets majeurs et des activités liées à l'organisation de forums, conformément aux catégories 2 et 3.

Lorsqu'une équipe de planification régionale désire demander des fonds supplémentaires pour un ou plusieurs forums ou pour un ou plusieurs projets majeurs, elle doit préciser ces détails dans sa demande. Une seule demande comprenant tous les éléments de financement suffit.

Éléments constitutifs de la demande

- Il doit être précisé dans la demande quel sera le partenaire principal responsable du projet (un conseil ou collège) et quels seront les membres de l'équipe de planification régionale.
- Doivent être décrits dans la demande les projets ou priorités de planification qui seront abordés en 2004-2005, conformément à un ou plusieurs des domaines prioritaires mentionnés ci-dessus **ou** conformément à un processus qui servira à cerner les priorités de planification locales.
- Le nom de la coordonnatrice ou du coordonnateur des forums régionaux doit être précisé.
- La demande doit comprendre un budget détaillé du projet.

Catégorie 2 : Forums régionaux (jusqu'à 7 500 \$ par forum)

Les forums régionaux renforcent la communication entre les collèges communautaires et les conseils scolaires de district avoisinants, et s'attaquent aux problèmes locaux. Ils aident à établir, entre les deux secteurs, des ponts fondés sur la compréhension et la communication. Les forums régionaux prennent habituellement la forme d'ateliers d'une journée.

Idéalement, un forum régional fait participer au moins deux collèges communautaires et au moins trois conseils scolaires de district. Il peut également inclure des partenaires communautaires ou du milieu des affaires.

Les fonds prévus pourront financer environ 20 forums régionaux. On pourra demander des fonds pour des forums régionaux au moment de soumettre la

présente demande ou en faisant une demande écrite en tout temps d'ici au 31 mars 2005.

Éléments constitutifs de la demande

- Il doit être indiqué dans la demande que le forum régional jouit de l'appui de l'équipe de planification régionale pour la région.
- Il doit être précisé dans la demande quel sera le partenaire principal responsable du projet (un conseil ou collège) et quels seront les membres du comité de direction du projet.
- Il doit être décrit dans la demande l'activité qui amènerait et le personnel de l'école secondaire et le personnel enseignant du collège à appuyer les domaines prioritaires de la phase 8.
- Doivent également être décrits dans la demande les résultats escomptés du projet.
- Le nom de la coordonnatrice ou du coordonnateur de forums doit être précisé.
- La demande doit comprendre un budget détaillé du projet.

Catégorie 3 : Projets majeurs (jusqu'à 50 000 \$ par année)

Les projets financés dans cette catégorie durent une ou plusieurs années, le financement pouvant être renouvelé tous les ans en fonction des résultats obtenus et des progrès réalisés.

Idéalement, un projet majeur demande la participation d'au moins deux collèges communautaires et d'au moins trois conseils scolaires de district. Il peut également inclure des partenaires communautaires ou du milieu des affaires.

Les projets doivent appuyer les priorités spécifiques de l'IJÉCT (voir à la page 2) et développer des ressources ou explorer des approches novatrices qui aideront les élèves à se préparer avec succès aux programmes collégiaux. Les projets financés dans cette catégorie doivent être conçus de manière à pouvoir être reproduits à l'échelle de la province et de manière à aborder les grands problèmes du continuum écoles-collèges.

Les fonds prévus pourront financer environ 10 projets majeurs.

Éléments constitutifs de la demande

- Il doit être montré dans la demande que le projet majeur bénéficie de l'appui de l'équipe de planification régionale pour la région.
- Il doit être précisé dans la demande quel sera le partenaire principal responsable du projet (un conseil ou collège) et quels seront les membres du comité de direction du projet.
- Doivent également être décrits en détail dans la demande les résultats escomptés du projet, les principales étapes de planification et les échéanciers,

ainsi que le mode de participation prévu pour le personnel de l'école secondaire et le personnel enseignant du collège.

- Le nom de la coordonnatrice ou du coordonnateur du projet doit être précisé.
- La demande doit comprendre un budget détaillé du projet.
- Il doit également y être précisé comment l'information au sujet du projet sera diffusée à travers la province.

La demande

Veillez envoyer les propositions comme suit☐

- Veuillez envoyer une copie électronique à☐ paskey@sympatico.ca
Et une autre copie à☐ gillian@opsoa.org
- Veuillez faire parvenir la copie originale et dix (10) copies papier à☐
Frank Kelly
Chef de projet
Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail
1123, promenade Glenashton
Oakville (Ontario) L6H 5M1

Les propositions de **conseils régionaux de l'IJÉCT** ou de **projets novateurs** doivent être soumises au plus tard le vendredi 25 juin☐2004.

Les propositions de **forums régionaux de l'IJÉCT** sont étudiées de façon continue et peuvent être envoyées dès maintenant pour les programmes débutant à l'automne 2004. Les propositions de forums régionaux seront acceptées jusqu'au 31 mars☐2005.

C'est l'équipe de cogestion de l'Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail qui évaluera les propositions reçues. Chaque proposition doit comprendre les éléments suivants☐

- une indication précise de la catégorie de programme choisie pour la demande (équipe de planification régionale, forum ou projet majeur);
- une définition des objectifs du projet et de la façon dont ceux-ci sont liés à un ou à plusieurs des domaines prioritaires de la phase 8 de l'IJÉCT, tels que mentionnés aux pages 2 et 3;
- une explication des résultats visés par le projet et des bienfaits prévus pour les élèves;
- un plan de développement et de mise en œuvre du projet;
- des détails précis sur le nombre d'employés et d'élèves qui participeront directement à l'initiative.

Les copies papier de la demande doivent suivre l'envoi électronique. Ces copies doivent porter les signatures exigées (présidentes et présidents du collège, directrices et directeurs de l'éducation, et autres partenaires). Veuillez utiliser la page ci-jointe intitulée « Partenaires ».

Dates limites

Les avis de décision de l'Équipe de cogestion seront envoyés au plus tard le 31☐juillet☐2004.

Personne-ressource : Frank Kelly, chef de projet, au 905☐45-4254.

Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail - Demande de financement - Phase 8

Nom du projet : _____

Catégories de programmes admissibles

Catégorie 1 : Équipe de planification régionale _____

Catégorie 2 : Forum régional _____

Catégorie 3 : Projet majeur _____

Montant du financement total demandé : _____ **\$**

PARTENAIRES

Conseil scolaire de district : _____

Personne-ressource et titre : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Signature de la directrice ou du directeur de l'éducation : _____

Nom de la directrice ou du directeur (en lettres moulées) : _____

Conseil scolaire de district : _____

Personne-ressource et titre : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Signature de la directrice ou du directeur de l'éducation : _____

Nom de la directrice ou du directeur (en lettres moulées) : _____

Collège d'arts appliqués et de technologie : _____

Personne-ressource et titre : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Signature de la présidente ou du président : _____

Nom de la présidente ou du président (en lettres moulées) : _____

Collège d'arts appliqués et de technologie : _____

Personne-ressource et titre : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Signature de la présidente ou du président : _____

Nom de la présidente ou du président (en lettres moulées) : _____

Entreprise, industrie, partenaires communautaires participants. Autres organismes, le cas échéant.

Personne-ressource et titre : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Signature autorisée : _____

Entreprise, industrie, partenaires communautaires participants. Autres organismes, le cas échéant.

Personne-ressource et titre : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Signature autorisée : _____

Veillez utiliser des pages supplémentaires au besoin.

Les propositions qui ne portent pas la signature de tous les partenaires seront rejetées.

Nom du projet : _____

BUDGET PROJETÉ

DEMANDE DE PROPOSITION _____ \$

Autres sources de revenus : _____ \$

Revenu total : _____ \$

DÉPENSES

Comité consultatif (frais de déplacement) _____ \$

Coordonnatrice ou coordonnateur du projet (le cas échéant) _____ \$

Élaboration de programmes : curriculum,
autres ressources _____ \$

Déplacements _____ \$

Perfectionnement professionnel _____ \$

Rapport du projet _____ \$

Autres (préciser) _____ \$

Total des dépenses _____ \$

- Les responsables de projets qui reçoivent des fonds d'autres sources doivent expliquer pourquoi ils demandent des fonds supplémentaires (demande de proposition).
- Les fonds ne peuvent servir à louer des locaux ni à acheter ou louer du matériel et du mobilier.
- Veuillez joindre à la demande une explication de tout autre détail relatif au financement du projet.
- Les fonds consacrés au perfectionnement professionnel ne peuvent servir à payer les frais de participation à une conférence.